

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza, tenue à huis clos, par visioconférence, le 12 avril 2021 à 18h.

SONT PRÉSENTS : Céline Beaugard, mairesse, Christian Bélisle, conseiller, Brigitte Chagnon, conseillère et mairesse suppléante, Pierrette Charette, conseillère, Raphaël Ciccariello, conseiller, Benoit Thibeault, conseiller et Pierre Rubaschkin, conseiller
EST AUSSI PRÉSENTE : Caroline Dupuis, directrice générale par intérim

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de madame la mairesse Céline Beaugard, la séance ordinaire est ouverte à 18h06

2021.04.61

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE
3. CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2021 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 22 ET DU 26 MARS 2021
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Résolution – Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect de l'Union des municipalités du Québec
 - 6.2. Résolution - Approbation de la lettre d'entente 2021-01 avec le Syndicat SFCP-Section 5128 concernant le taux horaire des salariés étudiants pour la saison 2021
 - 6.3. Résolution – Approbation de la dépense en lien avec l'adhésion annuelle à l'Association des directeurs municipaux du Québec
 - 6.4. Résolution - Remboursement au ministère des Transports du Québec d'une subvention versée en trop
 - 6.5. Résolution – Octroi d'un contrat pour les travaux de réfection du chemin du lac Chaud Ouest
 - 6.6. Résolution - Octroi d'un contrat de contrôle de la qualité des matériaux pour les travaux de réfection du chemin du lac Chaud Ouest
 - 6.7. Résolution - Octroi d'un contrat à la Maison Lyse-Beauchamp pour la réalisation de pancartes municipales
 - 6.8. Résolution - Approbation de la programmation de travaux n° 4 TECQ 2019-2023
 - 6.9. Résolution – Adoption du Règlement 2021-157 sur la gestion contractuelle abrogeant le règlement 2018-135
 - 6.10. Résolution – Octroi d'une bourse pour un.e jeune terminant son 3^e secondaire à l'École du Méandre
 - 6.11. Résolution – Demande aux autorités la protection du patrimoine militaire bâti dans la MRC d'Antoine-Labelle
 - 6.12. Résolution- Octroi d'une aide financière à la Fondation CHDL-CRHV
7. TRÉSORERIE
 - 7.1. Résolution – Adoption de la liste des déboursés et des comptes à payer
8. LOISIRS ET CULTURE
9. SÉCURITÉ PUBLIQUE
10. TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)
 - 10.1. Résolution – Approbation de la dépense en lien avec la mise à niveau de la génératrice
 - 10.2. Résolution - Approbation de la dépense en lien avec l'installation d'équipements de sécurité sur une camionnette des travaux publics
 - 10.3. Résolution - Approbation de la dépense pour l'achat d'un monte-charge pour une camionnette des travaux publics

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021

11. **HYGIÈNE DU MILIEU**
- 11.1 Résolution – Adoption du Règlement 2021-159 ayant pour objet de modifier le règlement 2018.132 concernant la collecte, la disposition et le transport des matières résiduelles
12. **URBANISME**
13. **TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère madame Pierrette Charette
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

2021.04.62

RÉSOLUTION - APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2021 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 22 ET DU 26 MARS 2021

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 mars 2021 et des séances extraordinaires du 22 et du 26 mars 2021, la directrice générale par intérim est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller monsieur Benoit Thibeault
Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 mars 2021 et des séances extraordinaires du 22 et du 26 mars 2021.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021

2021.04.63

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION – ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT SUR LA DÉMOCRATIE ET LE RESPECT DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élu·es et élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

CONSIDÉRANT QUE le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

CONSIDÉRANT QU'UNE démocratie respectueuse honore la fonction d'élu·e et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates et candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de nous exprimer en toute liberté. La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation. C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière. Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions.

Rappelons-nous que les élu·es et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas. Comme élu·es municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons: « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élu·es et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021

Il est proposé par le conseiller monsieur Pierre Rubaschkin
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal de La Macaza adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

QUE le conseil municipal de La Macaza s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

2021.04.64

RÉSOLUTION – APPROBATION DE LA LETTRE D'ENTENTE 2021-01 AVEC LE SYNDICAT SCFP-SECTION 5128 CONCERNANT LE TAUX HORAIRE DES SALARIÉS ÉTUDIANTS POUR LA SAISON 2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite demeurer compétitive sur le marché de l'emploi pour les étudiants ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite assurer la rétention de ses employés salariés étudiants ;

CONSIDÉRANT QUE le salaire étudiant de la Municipalité ne devrait pas être inférieur à celles des normes du travail durant la présente convention collective venant à échéance le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2020.08.154 a été approuvée par le Conseil afin d'arrimer les hausses du salaire étudiant à la hausse annuelle des normes du travail à travers une lettre d'entente avec le Syndicat;

Il est proposé par le conseiller monsieur Christian Bélisle
Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la lettre d'entente 2021-01 avec le Syndicat SCFP-Section 5128 concernant le taux horaire, fixé à 15 \$ de l'heure, pour les salariés étudiants de la Municipalité pour la saison 2021.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021

2021.04.65

RÉSOLUTION – APPROBATION DE LA DÉPENSE EN LIEN AVEC L'ADHÉSION ANNUELLE À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut favoriser le développement continu des compétences de gestionnaire de l'équipe de direction;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a prévu dans le budget 2021 des dépenses en lien avec la formation et les cotisations à des associations professionnelles pour l'équipe de direction;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à l'ADMQ pour l'année 2021 pour la direction générale représente plusieurs avantages dans le cadre de son travail à la Municipalité, dont des rabais pour les formations, l'accès à des documents et des événements spécialisés en lien avec la gestion municipale;

CONSIDÉRANT QUE le coût du renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ pour l'année 2021 est de 495 \$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par la conseillère Brigitte Chagnon

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la dépense en lien avec l'adhésion annuelle à l'ADMQ pour la direction générale pour l'année 2021.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, Caroline Dupuis, directrice générale par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense de l'adhésion annuelle à l'ADMQ qui sera imputée au compte *Cotisations et abonnements portant le folio 02 13000 494*.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

2021.04.66

RÉSOLUTION – REMBOURSEMENT AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC D'UNE SUBVENTION VERSÉE EN TROP

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a présenté une demande d'aide financière au MTQ, en mars 2019, dans le cadre du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) pour la réalisation de travaux pour le chemin de l'Aéroport;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu 90% du financement demandé, dont le calcul était basé sur l'estimation détaillée des coûts des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la somme de 46 656 \$ en trop compte tenu des coûts réels des travaux;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello

Et résolu à l'unanimité

DE REMBOURSER au ministère des Transports du Québec le montant de 46 656 \$ de la subvention versée en trop dans le cadre du volet RIRL en lien avec la réfection du chemin de l'Aéroport.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021

2021.04.67

RÉSOLUTION –OCTROI D'UN CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC CHAUD OUEST

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a eu la confirmation d'une subvention du ministre des Transports du Québec, datée du 8 octobre 2020, pour le projet de réfection du chemin du lac Chaud Ouest, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, Volet accélération des investissements sur le réseau routier local;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet est d'un million huit cent soixante-quinze mille six cents dollars (1 875 600 \$);

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière du gouvernement du Québec est de soixante-quinze pour cent (75%) des coûts admissibles, ce qui représente un montant d'un million quatre cent six mille sept cents dollars (1 406 700 \$);

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2021.158 décrétant des travaux de réfection du chemin du lac Chaud Ouest et un emprunt au montant d'un million huit cent soixante-quinze mille six cents dollars (1 875 600 \$) ont été adoptés lors de la séance du 26 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE le service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle a produit le devis technique nécessaire pour la réalisation des travaux de réfection du chemin du lac Chaud Ouest :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres public, en vue de l'octroi d'un contrat pour les travaux de réfection du chemin du lac Chaud Ouest, sur le Système d'appels d'offres publics (SEAO) du gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de l'entreprise Gaétan Lacelle excavation Inc. au montant de deux millions deux cent quarante et un mille huit cent trente-sept dollars et vingt-six cents (2 241 837,26 \$);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de l'entreprise Les Pavages Lafleur et Fils Inc. au montant de deux millions cent vingt-six mille sept cent soixante-trois dollars et huit cents (2 126 763,08 \$);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de l'entreprise 9088-9569 Québec Inc. au montant d'un million neuf cent trente-quatre mille neuf cent quatre-vingt-seize dollars et trente-sept cents (1 934 996,37 \$);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de l'entreprise Uniroc Construction Inc. au montant d'un million huit cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent trente-trois dollars et soixante-deux cents (1 894 733,62 \$);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de l'entreprise Construction FGK Inc. au montant d'un million huit cent quatre-vingt mille soixante-douze dollars et soixante-sept cents (1 880 072,67 \$);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de l'entreprise Inter Chantiers Inc. au montant d'un million huit cent vingt-sept mille deux cent quarante-cinq dollars et sept cents (1 827 245,07 \$);

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire était l'entreprise Inter Chantiers Inc.;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccarriello

Et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat de réfection du chemin du lac Chaud Ouest à l'entreprise Inter Chantiers Inc. au montant d'un million huit cent vingt-sept mille deux cent quarante-cinq dollars et sept cents (1 827 245,07 \$)

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021

2021.04.68

RÉSOLUTION – OCTROI D'UN CONTRAT DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC CHAUD OUEST

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Macaza participe à l'appel d'offres public regroupé pour des services de contrôle des matériaux lancé par la MRC Antoine-Labelle, pour son projet de réfection du chemin du lac Chaud Ouest;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 15 mars 2021;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport de la secrétaire du comité de sélection daté du 18 mars 2021 et de son amendement daté du 22 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE la soumission du Groupe ABS Inc. est jugée conforme et a obtenu le meilleur pointage final;

Il est proposé par le conseiller monsieur Christian Bélisle

Et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER à Groupe ABS Inc. le contrat pour le contrôle de la qualité des matériaux pour la réfection du chemin de lac Chaud Ouest dans le cadre de l'appel d'offres public regroupé pour des services de contrôle des matériaux lancé par la MRC d'Antoine-Labelle pour les prix unitaires soumis.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

2021.04.69

RÉSOLUTION – OCTROI D'UN CONTRAT À LA MAISON LYSE-BEAUCHAMP POUR LA RÉALISATION DE PANCARTES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite ajouter des pancartes municipales sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a demandé une soumission à la Maison Lyse-Beauchamp de Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT QUE la Maison Lyse-Beauchamp a présenté une soumission de 8 836,98 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense était prévue au Programme triennal d'immobilisation 2021-2023;

Il est proposé par le conseiller monsieur Pierre Rubaschkin

Et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat à la Maison Lyse-Beauchamp de Mont-Laurier pour la réalisation de pancartes municipales.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, Caroline Dupuis, directrice générale par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense qui sera imputée au compte *Fonds roulement portant le folio 55 91100 000*

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021

2021.04.70

RÉSOLUTION – APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX NO.4 TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Il est proposé par le conseiller monsieur Christian Bélisle

Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au MAMH de la programmation de travaux n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le MAMH de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021

2021.04.71

RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-157 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2018.135

CONSIDÉRANT QU'UNE Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 9 avril 2018, conformément à l'article 938.2.1 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'article 938.1.2 du Code municipal a été remplacé, le 1^{er} janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant réputée être un tel règlement;

CONSIDÉRANT QUE le règlement doit minimalement prévoir des mesures à l'égard de sept objets identifiés à la loi;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4^e alinéa de l'article 938.1.2 du Code municipal, prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public et qu'en conséquence, l'article 936 du Code municipal ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été dûment donné et que le projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance du conseil tenue le 8 mars 2021;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le Règlement 2021-157 abrogeant le règlement 2018.135 sur la gestion contractuelle.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

2021.04.72

RÉSOLUTION – OCTROI D'UNE BOURSE POUR UN.E JEUNE TERMINANT SON 3^E SECONDAIRE À L'ÉCOLE DU MÉANDRE

CONSIDÉRANT QUE la scolarisation des jeunes de La Macaza se déroule à l'École du Méandre du primaire au 3^e secondaire;

CONSIDÉRANT QU'à la fin de leur 3^e secondaire, les élèves doivent continuer leur secondaire à la Polyvalente Saint-Joseph de Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe-école de l'École du Méandre veut souligner le départ des élèves qui quittent vers Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut contribuer à la persévérance scolaire des jeunes de La Macaza;

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER une bourse de 75\$ à un.e jeune terminant son troisième secondaire à l'École du Méandre.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021

2021.04.73

RÉSOLUTION – DEMANDE AUX AUTORITÉS LA PROTECTION DU PATRIMOINE MILITAIRE BÂTI DANS LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la volonté du gouvernement du Québec, le patrimoine bâti doit être protégé par les Municipalités régionales de comté et les municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE pendant la Guerre froide, de 1952 à 1972, des décisions stratégiques de la Défense nationale du Canada ont eues un impact direct dans l'histoire de La Macaza par la construction d'une piste d'atterrissage d'urgence dès 1952 et l'établissement d'une base de missiles nucléaires Bomarc ;

CONSIDÉRANT QUE les 28 abris de missiles encore existants constituent un patrimoine militaire d'importance;

CONSIDÉRANT QUE les abris de missiles ne sont pas à ce jour ouvert au public mais qu'ils constituent un spectacle aérien impressionnant et qu'ils incitent à découvrir l'histoire de la région, sous réserve de respecter la zone de vol interdite au-dessus du pénitencier;

CONSIDÉRANT QUE seules deux villes au Canada ont hébergé des escadrons de missiles Bomarc, soit North Bay et La Macaza;

CONSIDÉRANT QUE les abris de missiles de North Bay ont été préservés et servent d'entrepôt utilitaire au grand public;

CONSIDÉRANT QUE la disparition des abris de missiles de La Macaza constituerait une destruction du patrimoine militaire du comté d'Antoine-Labelle et de la spécificité de La Macaza;

CONSIDÉRANT QUE cet héritage de la Guerre froide a changé à jamais et positivement le développement de La Macaza par l'établissement d'un aéroport international et d'un pénitencier fédéral;

CONSIDÉRANT QU'IL convient d'attribuer une citation patrimoniale à ce site historique;

CONSIDÉRANT QUE le parc d'abris de missiles incite à découvrir l'histoire de la région, notamment par le biais de la Maison de la culture de La Macaza ;

Il est proposé par le conseiller monsieur Benoit Thibeault

Et résolu à l'unanimité

DE DEMANDER aux Services correctionnels du Canada et aux autorités compétentes de protéger le parc des 28 abris de missiles Bomarc et de les conserver pour l'histoire régionale et militaire du Canada.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021

2021.04.74

RÉSOLUTION- OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA FONDATION CHDL-CRHV

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'aide financière représentant 1\$ par nombre d'habitants de la Fondation du Centre Hospitalier des Laurentides et du Centre de réadaptation des Hautes-Vallées (CHDL-CRHV) ;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation CHDL-CRHV a subi les contrecoups de la pandémie en devant annuler tous ses événements de levée de fonds prévus en 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité compte 1108 habitants;

Il est proposé par la conseillère Pierrette Charette
Et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER une aide financière de 1 108\$ à la Fondation CHDL-CRHV

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Caroline Dupuis, directrice générale par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte *Subvention aux organismes à but non lucratif portant le numéro de compte 02 70290 970*.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

TRÉSORERIE

2021.04.75

RÉSOLUTION – ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste officielle des comptes à payer au 8 avril 2021 a été distribuée et que ses grandes lignes se résument comme suit :

COMPTES SALAIRES: 35 756.16\$

REMISES D.A.S. : 22 020.69\$

COMPTES PAYÉS AU 8 AVRIL 2021 : 413 904.33\$

PAIEMENTS AUTOMATIQUES : 9 958.05\$

PRÉLÈVEMENTS : 11 165.70\$

COMPTES FOURNISSEURS : 15 706.02\$

TOTAL : 508 510.95\$

Il est proposé par le conseiller monsieur Pierre Rubaschkin
Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la liste des déboursés et des comptes à payer du mois de mars 2021.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021

2021.04.76

LOISIRS ET CULTURE
SÉCURITÉ PUBLIQUE
TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)
RÉSOLUTION – APPROBATION DE LA DÉPENSE EN LIEN AVEC LA MISE À NIVEAU DE LA GÉNÉRATRICE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est désignée comme centre de coordination dans le plan de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est dotée d'une génératrice pour assurer un système d'alimentation électrique d'urgence en cas de panne de courant;

CONSIDÉRANT QUE la génératrice doit être mise à niveau;

Il est proposé par le conseiller monsieur Christian Bélisle

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la dépense de 3 032,09 \$, plus les taxes applicables, pour la mise à niveau de la génératrice par l'entreprise Toromont Cat.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné Caroline Dupuis, directrice générale par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte *Entretien et réparation du centre communautaire portant le numéro de folio 02 70150 522*.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

2021.04.77

RÉSOLUTION – APPROBATION DES DÉPENSES EN LIEN AVEC L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ SUR UNE CAMIONNETTE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE les travaux publics ont reçu et considéré 4 soumissions pour ajouter un équipement de sécurité adéquat sur la camionnette;

CONSIDÉRANT les coûts pour l'acquisition de flèches de signalisation et de gyrophares de Zone Technologies aux coûts de 1 553,59 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT les coûts pour l'installation des équipements par Prévost 911 Tech au montant de 610 \$, plus les taxes applicables;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les dépenses au montant total de 2 163,59 \$, plus les taxes applicables, en lien avec l'acquisition et l'installation d'équipements de sécurité sur une camionnette des travaux publics.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Caroline Dupuis, directrice générale par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée, qui sera imputée au compte, *Entretien et réparation des véhicules de la voirie 02 32000 525*.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021

2021.04.78

RÉSOLUTION – APPROBATION DE LA DÉPENSE POUR L'ACHAT D'UN MONTE-CHARGE POUR UNE CAMIONNETTE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE les travaux publics se devaient d'équiper la camionnette Silverado d'un monte-charge pour faciliter divers travaux;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues et considérées pour l'acquisition et l'installation d'un monte-charge sur la camionnette des travaux publics;

Il est proposé par le conseiller monsieur Pierre Rubaschkin
Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la dépense de 6 014,70 \$, plus les taxes applicables, d'Équipement Twin Inc., pour l'achat et l'installation d'un monte-charge pour une camionnette des travaux publics.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Caroline Dupuis, directrice générale par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte, *Surplus non affecté portant le numéro de folio 55 99100 000*

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

HYGIÈNE DU MILIEU

2021.04.79

RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-159 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 2018.132 CONCERNANT LA COLLECTE, LA DISPOSITION ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de La Macaza a adopté le règlement de 2018-132 concernant la collecte, la disposition et le transport des matières recyclables ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2018-132 est entré en vigueur le 8 mars 2018;

CONSIDÉRANT QU'IL est à propos et dans l'intérêt de la Municipalité et de ses contribuables de modifier certaines dispositions relatives au règlement 2018-132;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion et qu'un dépôt du règlement ont été effectués lors de la séance ordinaire du 8 mars 2021;

Il est proposé par le conseiller monsieur Christian Bélisle
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le Règlement 2021-159 ayant pour objet de modifier le règlement 2018.132 concernant la collecte, la disposition et le transport des matières résiduelles

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021

TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL PÉRIODE DE QUESTIONS

2021.04.80 RÉSOLUTION – LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

De lever la séance à 18h53

ADOPTÉE

LA MAIRESSE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

Céline Beauregard

Caroline Dupuis